MARCHE SUBSEQUENT

Passé sur le fondement de l’accord-cadre relatif à la fabrication de dispositifs de médiation pour l’Etablissement public du Musée d’Orsay et du Musée de l’Orangerie

Marché de [nom du marché subséquent]

|  |
| --- |
| Numéro du marché subséquent : XXX  Numéro de l’accord-cadre : 2025-734 à 736  Marché public de Choisissez un élément.  Technique d’achat : Accord-cadre multi attributaire exécuté par marchés subséquents |

**PREAMBULE**

Le présent marché subséquent est conclu dans les conditions prévues par l’article 4.2 du CCAP de l’accord-cadre et en application des articles

* R. 2162-7 et R. 2162-10 du code de la commande publique (si accord-cadre multi-attributaire)
* R. 2162-7, R. 2162-8 et R. 2162-10 du code de la commande publique (si accord-cadre multi-attributaire et lorsque le marché subséquent prend la forme d’un accord-cadre à bons de commande)

1. **IDENTIFICATION DES PARTIES**
   1. **Acheteur**

Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l’Orangerie ‑ Valéry Giscard d’Estaing

Etablissement public national à caractère administratif

Créé par décret n° 2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié

Répertoire SIRENE de l'INSEE : 180 092 447 000 10

Code APE : 9103 Z

TVA Intracommunautaire : FR 601 800 92 447

Siège social : Esplanade Valéry Giscard d’Estaing, 75343 Paris cedex 07

Représenté par son Président ou son Représentant

Comptable assignataire des paiements : M. Daniel Le Gac, Agent comptable

* 1. **Titulaire**

Il est rappelé aux titulaires de l’accord-cadre que les indications ci-dessous doivent correspondre strictement à celles mentionnées dans l’accord-cadre. En particulier, si le titulaire de l’accord-cadre est un groupement, sa composition ou sa forme ainsi que l’identité du mandataire ne peuvent être modifiées dans le cadre de la passation du présent marché subséquent.

*Si titulaire unique :*

**Le Signataire,**

Nom : Prénom : ……………………………………………………..

Qualité :

Agissant pour mon propre compte

Agissant pour le compte de la société

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Forme juridique :

N° RCS :

Ville d’enregistrement :

N° SIRET :

Code APE :

N° de TVA intra-communautaire :

Le titulaire est une PME[[1]](#footnote-1) : OUI  NON

*Si groupement :*

Agissant en tant que mandataire solidaire/conjoint du groupement solidaire/conjoint et selon les pouvoirs mentionnés à l’article 2.2.2 de l’acte d’engagement de l’accord-cadre :

* Mandataire :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Forme juridique :

N° RCS :

Ville d’enregistrement :

N° SIRET :

Code APE :

N° de TVA intra-communautaire :

Le titulaire est une PME[[2]](#footnote-2) : OUI  NON

* Co-contractant n°2 :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Forme juridique :

N° RCS :

Ville d’enregistrement :

N° SIRET :

Code APE :

N° de TVA intra-communautaire :

Le titulaire est une PME[[3]](#footnote-3) : OUI  NON

*(Lignes à reproduire en fonction du nombre de co-contractants)*

1. **PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE SUBSEQUENT**

Les pièces contractuelles sont, par ordre de priorité décroissante, les suivantes :

* Le présent marché subséquent et ses annexes :
* Annexe 1 : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
* Et/ou Annexe 2 : le bordereau des prix unitaires (BPU)
* Annexe 3 : la déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant
* L’offre du titulaire remise dans le cadre de la consultation

1. **DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Toutes les clauses de l’accord-cadre sont applicables.

Les caractéristiques et les modalités d’exécution des prestations demandées qui n’ont pas été fixées dans l’accord-cadre sont les suivantes :

* Description des dispositifs commandés et des publics visés
* Indication si le dispositif reproduit une œuvre d’art
* Planning prévisionnel
* Clause relative au prix : ce qui est compris ou non compris dans le prix de l’offre du candidat
* Rappel des obligations relatives à la protection de l’environnement
* Modalités de livraison et/ou expédition
* Critères d’attribution du présent marché subséquent (valeur technique, prix et prise en compte des enjeux environnementaux)
* Négociations

1. **DUREE DU MARCHE SUBSEQUENT**

La durée du marché est de…………. ( …) an/mois à compter de sa date de notification.

Ou si accord-cadre :

Il pourra être renouvelé tacitement trois (3) fois un (1) an sans que sa durée totale, reconduction comprise, ne puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

L’EPMO se réserve le droit de ne pas renouveler l’accord-cadre par décision expresse notifiée au titulaire au moins trois (3) mois avant la date d’échéance annuelle.

1. **MONTANT DU MARCHE SUBSEQUENT**

Il est rappelé que les prix unitaires figurant dans la DPGF du présent marché subséquent ne devront pas dépasser les prix indiqués dans le référentiel de prix plafonds annexé à l’acte d’engagement de l’accord-cadre.

*Si le marché subséquent est forfaitaire :*

Le montant total de la part forfaitaire conformément à la DPGF s’élève à la somme de :

Montant HT                                                                                                 €

Montant TVA à 20 %                                                                                €

                                                                                             --------------------------

Montant TTC                                                                                                €

Le montant total de la part forfaitaire toutes taxes comprises est de (en toutes lettres) :

*Si le marché subséquent est passé sous la forme d’un accord-cadre à bons de commande :*

* 1. **Montant de la part forfaitaire**

Le montant total de la part forfaitaire conformément à la DPGF s’élève à la somme de :

Montant HT                                                                                                 €

Montant TVA à 20 %                                                                                €

                                                                                             --------------------------

Montant TTC                                                                                                €

Le montant total de la part forfaitaire toutes taxes comprises est de (en toutes lettres) :

* 1. **Montant de la part à bons de commande**

Le présent marché subséquent passé sous la forme d’un accord-cadre pourra donner lieu à l’émission de bons de commande sur la base des prix unitaires figurant dans le BPU joint en annexe.

Pour cette part à commandes, le marché subséquent comprendra sur sa durée totale :

- Pas de montant minimum

- Un montant maximum sur la durée totale fixé à ………€ HT

1. **AVANCE**

*A remplir en cas de titulaire unique ou de groupement solidaire (voir article 8.1 pour les groupements conjoints)*

Conformément aux stipulations de l’article 11.1 du CCAP de l’accord-cadre, le présent marché subséquent donnera lieu au versement d’une avance de XX % dans les conditions fixées aux articles R. 2191-3 et suivants du Code de la commande publique, sauf si le titulaire y renonce.

Je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

1. **PAIEMENT DES PRESTATIONS**
   1. **Paiement de la part forfaitaire**

Le paiement des prestations forfaitaires s’effectuera (sera précisé dans chaque marché subséquent) :

- de façon mensuelle / trimestrielle / annuelle;

- ou en un règlement unique à l’admission de la totalité des prestations.

* 1. **Et/ou Paiement de la part à commandes**

Les prestations seront réglées sur présentation d’une facture pour chaque bon de commande émis sur la base des prix unitaires fixés dans le BPU.

Les conditions relatives aux modalités de facturation des prestations du présent marché subséquent sont celles indiquées à l’article 12 du CCAP de l’accord-cadre.

1. **CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT**

Il est rappelé aux titulaires de l’accord-cadre qu’ils n’ont pas la possibilité de changer la composition et la forme du groupement au regard de ce qui a été mentionné dans l’accord-cadre. Aussi, chaque titulaire doit remplir soit l’article 8.1 soit l’article 8.2 ci-dessous en fonction des indications portées dans l’acte d’engagement de l’accord-cadre.

* 1. **En cas de groupement conjoint**
     1. Répartition de la part forfaitaire

**Le candidat devra indiquer dans la DPGF la répartition des montants de chaque poste entre les différents membres du groupement.**

Chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l’exécution des prestations telles qu’elles sont indiquées dans la DPGF.

Cotraitant n°1 :

Pour la part forfaitaire, je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

Cotraitant n°2 :

Pour la part forfaitaire, je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

Chacun des membres de groupement doit donc **fournir un RIB** qui sera joint au présent acte d’engagement.

* + 1. Et/ou Répartition de la part à commandes

Chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l’exécution des prestations commandées.

Chacun des membres de groupement doit donc fournir **un RIB** qui sera joint au présent acte d’engagement.

Une avance pourra être accordée pour chaque bon de commande remplissant les conditions fixées à l’article R. 2191-3 du code de la commande publique *(lignes à reproduire en fonction du nombre de cotraitants)* :

Cotraitant n°1 :

Pour la part à commandes, je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

Cotraitant n°2 :

Pour la part à commandes, je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

* 1. **En cas de groupement solidaire**

Le paiement des prestations du présent marché subséquent sera effectué sur le compte unique dont le RIB a été porté en annexe à l’acte d’engagement de l’accord-cadre.

1. **PENALITES** (si ajout de pénalités par rapport à l’AC)

L’EPMO se réserve la possibilité d’appliquer des pénalités au titulaire en cas de manquement dans l’exécution des prestations.

Par dérogation au 2ème alinéa de l’article 14.1.1 du CCAG-FCS, l’EPMO n’invitera pas préalablement le titulaire à présenter ses observations.

En outre, il n’est pas fait application de l’article 14.1.3 du CCAG-FCS.

Les pénalités sont les suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Pénalités** | **Délai applicable** | **Coûts** |
| …. | … jours ouvrés à compter de … | … € HT (forfait) |
| …. | … jours ouvrés à compter de … | … € HT par jour de retard |

Les pénalités pour retard commencent à courir le lendemain du jour où le délai contractuel d’exécution des prestations est expiré.

1. **SOUS TRAITANCE**

Je n'envisage pas / nous n'envisageons pas au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations.

J'envisage / nous envisageons au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations. A cette fin, est joint au présent acte d’engagement une/les **déclaration(s) de sous-traitance (formulaire DC4**).

1. **ENGAGEMENT DES PARTIES**

|  |
| --- |
| Signature du titulaire |
| Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché subséquent et conformément à leurs clauses,  Je m’engage sur la base de mon offre,  J’engage la société que je représente sur la base de son offre,  J’engage le groupement dont je suis mandataire sur la base de l’offre du groupement,  Nous nous engageons sur la base de notre offre,  à exécuter les prestations aux prix indiqués dans le présent acte d’engagement.  A ..................................., le ........................... |

|  |
| --- |
| Signature du représentant de l’EPMO |
| A ..................................., le ........................... |

1. https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1962 [↑](#footnote-ref-1)
2. https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1962 [↑](#footnote-ref-2)
3. https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1962 [↑](#footnote-ref-3)